

SOCIETE PROTESTANTE DES AMIS DES PAUVRES

S. P. A. P.

Siège social : 66 impasse du Château Silhol

30000 - NIMES

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

SOCIETE PROTESTANTE DES AMIS DES PAUVRES
S. P. A. P.
Siège social : 66 impasse du Château Silhol
30000 NIMES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2018

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION S.P.A.P relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION S.P.A.P à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe fait référence :

- Dans son point 4, au règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.
- Dans ses points 5 et 6, aux particularités liées à la gestion conventionnée des différents établissements ainsi qu'aux contraintes imposées par les organismes financeurs.

La note 8 de l'annexe « Faits marquants de l'exercice » fait référence :

- Dans son point A, au transfert des comptes de bilan et de gestion de l'établissement Chantier d'Insertion - Maison de la Main déconventionné en 2017 dans l'établissement de la Gestion Propre Associative. Nous en avons apprécié le traitement comptable, notamment en matière d'évaluation des créances et subventions restant dues à la clôture, ainsi que l'information en annexes.
- Dans son point C, aux travaux de reconstruction de l'établissement Lumière et Paix. Nous nous sommes assurés du traitement comptable et de la présentation appropriés dans les comptes de l'association des actifs immobilisés suite à l'achèvement de la phase 1 des travaux courant 2018.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier du conseil d'administration et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'ASSOCIATION S.P.A.P à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par le conseil d'administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NIMES, le 03 JUIN 2019

VENCEA
COMMISSAIRES AUX COMPTES



Robert FABREGA

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				300
Autres immobilisations incorporelles	13 905	13 905		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	799 121	2 103	797 018	797 018
Constructions	12 533 718	3 158 252	9 375 466	2 057 292
Installations techniques, matériel et outillage	552 976	352 746	200 230	104 177
Autres immobilisations corporelles	779 762	523 014	256 748	213 455
Immobilisations corporelles en cours	241 343		241 343	5 380 917
Avances et acomptes	51 619		51 619	378
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières	127 017		127 017	130 078
<u>TOTAL I</u>	<u>15 099 460</u>	<u>4 050 019</u>	<u>11 049 441</u>	<u>8 683 615</u>
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (B & S)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés	498		498	1 275
CREANCES				
Usagers et comptes rattachés	387 836	7 522	380 315	230 001
Autres créances	1 760 468	17 400	1 743 068	2 484 744
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	56 951	509	56 443	57 996
Disponibilités	3 523 731		3 523 731	1 187 917
Charges constatées d'avance	48 787		48 787	38 526
<u>TOTAL II</u>	<u>5 778 272</u>	<u>25 430</u>	<u>5 752 842</u>	<u>4 000 459</u>
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<u>TOTAL III</u>				
TOTAL DE L'ACTIF	20 877 733	4 075 450	16 802 283	12 684 074

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<u>FONDS ASSOCIATIFS</u>		
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 463 392	1 463 392
Ecart de réévaluation		
Réserves	875 881	888 441
Report à nouveau	-149 080	21 152
Résultat de l'exercice	-119 078	-137 273
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	-656 962	-702 482
Ecart de réévaluation		
Subvention d'investissement sur biens neufs renouvelables	204 166	223 018
Provisions règlementées	3 486 091	3 439 982
Droit des propriétaires		
<u>TOTAL I</u>	<u>5 104 409</u>	<u>5 196 230</u>
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		
Provisions pour risques	40 296	94 201
Provisions pour charges		
<u>TOTAL II</u>	<u>40 296</u>	<u>94 201</u>
<u>FONDS DEDIES</u>		
Sur subventions de fonctionnement	32 130	1 651
Sur autres ressources		
<u>TOTAL III</u>	<u>32 130</u>	<u>1 651</u>
<u>DETTES</u>		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 063 208	4 775 409
Concours bancaires		145 846
Emprunts et dettes financières diverses	7 178	6 089
Avances et acomptes reçus	100	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	181 602	196 601
Dettes fiscales et sociales	1 272 913	787 051
Dettes sur immobilisations	67 324	1 438 609
Autres dettes	33 123	42 387
Produits constatés d'avance		
<u>TOTAL IV</u>	<u>11 625 449</u>	<u>7 391 992</u>
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>		
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL DU PASSIF	16 802 283	12 684 074

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Simple : Variation en valeur
Ventes de marchandises			
Production vendue	6 176 677	5 851 872	324 805
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	187 062	3 261 258	-3 074 196
Reprises sur amortissements et provisions	14 073	700	13 373
Transferts de charges		8 494	-8 494
Cotisations			
Opérations faites en commun	7 999	24 848	-16 849
Autres produits	227 573	918 028	-690 455
<u>Produits d'exploitation</u>	<u>6 613 384</u>	<u>10 065 200</u>	<u>-3 451 817</u>
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières		6 459	-6 459
Variation de stock de matières premières			
Autres achats non stockés	730 861	693 386	37 474
Charges externes	508 336	558 817	-50 481
Impôts et taxes	273 592	262 624	10 969
Salaires et Traitements	3 322 869	3 775 267	-452 398
Charges sociales	1 395 913	1 523 020	-127 107
Amortissements	376 645	416 027	-39 382
Provisions	1 981	80 000	-78 019
Opérations faites en commun			
Autres charges	36 687	33 283	3 404
<u>Charges d'exploitation</u>	<u>6 646 885</u>	<u>7 348 884</u>	<u>-701 999</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	-33 501	2 716 317	-2 749 818
Produits financiers	3 401	3 701	-300
Charges financières	30 392	28 871	1 521
<u>Résultat financier</u>	<u>-26 992</u>	<u>-25 171</u>	<u>-1 821</u>
RESULTAT COURANT	-60 493	2 691 146	-2 751 639
Produits exceptionnels	132 011	35 378	96 633
Charges exceptionnelles	159 555	2 909 041	-2 749 486
<u>Résultat exceptionnel</u>	<u>-27 545</u>	<u>-2 873 663</u>	<u>2 846 118</u>
Participation des salariés			
Impôts sur les sociétés	562	643	-81
Report des ressources	1 265	45 887	-44 622
Engagements à réaliser	31 744		31 744
EXCEDENT OU DEFICIT	-119 078	-137 273	18 195

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

- **Règles et méthodes comptables**
- **Analyse des résultats**
- **Résultats administratifs**
- **Analyse des reports à nouveau**
- **Tableau des immobilisations**
- **Tableau des amortissements**
- **Tableau des fonds associatifs**
- **Tableau des réserves et provisions**
- **Valeurs mobilières de placement**
- **Suivi des fonds dédiés**
- **Etat des créances et dettes**
- **Produits à recevoir**
- **Charges à payer**
- **Charges et produits constatés d'avance**
- **Charges et produits exceptionnels**
- **Engagements financiers**
- **Dettes garanties par des sûretés réelles**
- **Honoraires de commissariat aux comptes**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

2/ L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Licences et logiciels	1 à 3 ans
- Agencements des terrains	10 ans
- Constructions	3 à 47 ans
- Agencements et aménagements des constructions	2 à 30 ans
- Matériel et outillage	2 à 15 ans
- Matériel de transport	3 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 10 ans
- Mobilier	3 à 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Le tableau des réserves et provisions décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

3/ La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

4/ Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- du règlement n° 99-01 du CRC (Comité de Réglementation Comptable) du 16 Février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.
- de l'arrêté du 12 Novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires relevant de l'article R.314-81 du même code.
- de l'arrêté du 19 Décembre 2017 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.
- du règlement C.R.C. n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs.
- du règlement C.R.C. n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.
- de l'avis du CNC n° 2007-05 du 4 Mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du C.A.S.F. appliquant l'instruction budgétaire comptable M22 ainsi qu'aux fondations et associations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements 99-01 du C.R.C. et 2014-03 de l'A.N.C.

Gestion conventionnée : Présentation

5/ Résultats de la gestion conventionnée

Les résultats et les reports à nouveau de la gestion conventionnée dont le détail est fourni en annexe, figurent temporairement dans les fonds propres dans l'attente de l'affectation définitive par les organismes financeurs.

Gestion conventionnée : Dérogation aux règles et méthodes comptables

6/ Il a été tenu compte des contraintes imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs des prestations et, notamment les écritures suivantes n'ont pas été comptabilisées :

- prorata temporis sur amortissement des immobilisations. L'amortissement des immobilisations acquises l'année N débute le 01.01.N+1

L'incidence de cette spécificité sur les comptes annuels n'a pas été évaluée.

Engagements en matière de retraite

7/ Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont valorisés selon la méthode des droits proratisés temporis (progression 1,50 %) majorée des charges sociales. Il a été retenu un taux d'actualisation de 1,57 %, une rotation lente du turn-over et un âge moyen de départ à la retraite de 63 ans.

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont valorisés en annexe des comptes de l'entité.

8/ Faits marquants de l'exercice

A/ Gestion Propre Associative - Etablissement Chantiers d'Insertion Maison de la Main

- Dossier comptable toujours actif en 2018. Suivi des opérations de solde suite à l'arrêt de l'activité au 31/10/2017.
- Bilan arrêté en valeur liquidative en 2017. De nombreuses dépenses ont eu lieu sur 2018, pour la plupart provisionnées dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31/12/2017. Cependant, d'autres n'ont pu être provisionnées faute de connaissance.
- En 2018, transfert de l'intégralité des comptes de bilan, de charges et de produits dans le dossier comptable Gestion Propre Associative S.P.A.P.
- Les créances en lien avec la Maison de la Main figurent à l'actif pour un total de 239 063 Euros. En l'état de leur situation, et malgré l'arrêt de cette activité, le Conseil d'Administration a considéré qu'elles ne présentent pas de risque de non-recouvrement. A noter, une dette au passif de 606 Euros concernant cette activité.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

8/ Faits marquants de l'exercice suite

B/ Litige prud'homal

- Constitution en 2017 d'une provision à hauteur de 60 000 Euros pour risque de litige avec une ancienne directrice licenciée pour faute grave en cours d'exercice. Motif du litige : contestation du licenciement.
- Décision du bureau de conciliation et d'orientation du 06 juillet 2018 : accord global entre les parties réglant l'ensemble du litige existant entre elles. Aux termes de cet accord l'association S.P.A.P. verse à l'ancienne directrice la somme de 62 000 Euros au titre de dommages et intérêts en réparation de tous préjudices découlant de l'exécution du contrat et du licenciement pour faute grave intervenu le 03 avril 2017.
- Imputation de 62 000 Euros en charges exceptionnelles. Reprise dans le résultat exceptionnel de la provision de 60 000 Euros constituée en 2017.
- Impact sur le résultat de l'exercice 2018 : - 2 000 Euros.

C/ Lumière et Paix

Construction :

Phase N°1 achevée en octobre 2018 (amortissement au 01/01/19) = 7 471 362 Euros.

Transfert de l'activité dans le nouveau bâtiment fin octobre - début novembre 2018.

La durée d'amortissement du composant N°1 prévue sur 50 ans réduite à 47 ans pour ne pas dépasser la date de fin du bail emphytéotique actuel c'est-à-dire 2065.

Phase N°2 en cours fin 2018 = 241 343 Euros.

Financements :

Emprunt de 5 762 500 Euros débloqué à hauteur de 5 560 905 Euros fin 2018.

Emprunt de 2 821 153 Euros débloqué à 100% fin 2018.

Solde subvention C.D.30 à encaisser fin 2018 = 850 650 Euros.

Solde subvention P.A.I. A.R.S. à encaisser fin 2018 = 350 000 Euros.

T.V.A. à 5,50% Livraison à soi même

Mécanisme du bénéfice du taux de T.V.A. à 5,50% pour les livraisons à soi-même mis en place en 2018. Premier encaissement du remboursement de T.V.A. fin 2018. Actuellement récupération de la T.V.A. à 20 %, le reversement de la T.V.A. à 5,50 % prévu à la fin de la construction phase N°2. Montant dû fin 2018 = 402 084 Euros.

Disponibilités

Niveau des disponibilités élevé fin 2018 principalement suite à :

- Déblocage des financements de la construction (subvention = 1 604 350 Euros & emprunts = 8 382 058 Euros) supérieur au montant des travaux à fin 2018 = 7 712 706 Euros.
- Dette T.V.A. à 5,50% = 402 084 Euros.

D/ Lumière et Joie

Depuis 2018, l'établissement Lumière et Joie réalise une nouvelle activité en accueillant des Mineurs Non Accompagnés (M.N.A.).

Au titre de cette année, cette activité a généré 153 950 Euros de produits de la tarification et un excédent de 1 496 Euros.

ANALYSE DES RESULTATS

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONVENTIONNEE	
	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS
GESTION PROPRE ASSOCIATIVE		35 600,18		
LUMIERE ET VIE		8 781,16		
LUMIERE ET PAIX		69 068,25		56 422,25
LUMIERE ET JOIE	1 496,48		56 557,40	7 260,52
TOTAUX	1 496,48	113 449,59	56 557,40	63 682,77

RESULTATS ADMINISTRATIFS

GESTION CONVENTIONNEE ETABLISSEMENTS SOCIAUX MEDICO-SOCIAUX	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE ANTERIEUR	DEPENSES NON OPPOSABLES	RESULTAT ADMINISTRATIF
LUMIERE ET PAIX	-125 490,50	-39 516,70	22 684,99	-142 322,21
LUMIERE ET JOIE	49 296,88	-2 130,63	29 735,20	76 901,45
TOTAUX	-76 193,62	-41 647,33	52 420,19	-65 420,76

ANALYSE DES REPORTS A NOUVEAU

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONVENTIONNEE	
	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES
<u>GESTION PROPRE ASSOCIATIVE</u>	288 088,67			
<u>LUMIERE ET VIE</u>		271,01		
<u>LUMIERE ET PAIX</u>				
DEPENSES REFUSEES PAR LES FINANCEURS		307 659,11		
<u>RESULTATS EN ATTENTE HEBERGEMENT</u>				68 336,04
DEPENDANCE		496,32		30 075,91
SOINS	34 394,19			148 328,93
D.N.O. / CONGES A PAYER				228 522,33
<u>REPRISE DE RESULTATS HEBERGEMENT</u>				29 516,70
DEPENDANCE				10 000,00
<u>LUMIERE ET JOIE</u>				
DEPENSES REFUSEES PAR LES FINANCEURS		163 136,48		
<u>RESULTATS EN ATTENTE EXCEDENT 2017 INTERNAT</u>			27 033,90	
EXCEDENT 2017 S.A.P.M.N.			9 073,82	
EXCEDENT 2017 S.A.P.M.N.-SUP.			4 697,18	
DEFICIT 2016 S.A.P.M.N.-SUP.				4 530,00
D.N.O. / CONGES A PAYER				176 326,74
<u>REPRISE DE RESULTATS INTERNAT</u>				1 843,21
S.A.P.M.N.				287,42
TOTAUX	322 482,86	471 562,92	40 804,90	697 767,28

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	13 905,06				13 905,06
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	13 905,06				13 905,06
Terrains	799 120,61				799 120,61
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	3 136 706,33	2 206 472,22	5 745,77	5 380 917,14	10 718 349,92
Installations générales, agencements des constructions	1 815 367,68				1 815 367,68
Install. techniques, Matériel et outillage	532 442,47	126 728,64	106 195,11		552 976,00
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport	344 592,11	99 681,72	77 904,96		366 368,87
Matériel de bureau et informatique	166 400,05	33 071,80	3 819,60		195 652,25
Mobilier	217 740,42				217 740,42
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours	5 380 917,14	241 343,43		-5 380 917,14	241 343,43
Avances et acomptes	378,00	51 619,49		-378,00	51 619,49
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	12 393 664,81	2 758 917,30	193 665,44	-378,00	14 958 538,67
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	116 090,83	1 418,25			117 509,08
Prêts et autres immob. financières	13 987,14	3 088,18	7 567,64		9 507,68
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	130 077,97	4 506,43	7 567,64		127 016,76
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 537 647,84	2 763 423,73	201 233,08	-378,00	15 099 460,49

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTIES	Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions Virements	Amortissements fin exercice
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	13 605,06	300,00		13 905,06
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	13 605,06	300,00		13 905,06
Aménagement terrains	2 102,59			2 102,59
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	2 020 699,44	260 894,98	5 745,77	2 275 848,65
Installations générales, agencements des constructions	874 082,81	8 320,56		882 403,37
Install. techniques, Matériel et outillage	428 265,63	27 467,37	102 986,94	352 746,06
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport	197 804,93	59 357,68	68 106,83	189 055,78
Matériel de bureau et informatique	148 936,81	8 999,65	3 819,60	154 116,86
Mobilier	168 535,77	11 305,24		179 841,01
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	3 840 427,98	376 345,48	180 659,14	4 036 114,32
TOTAL AMORTISSEMENTS	3 854 033,04	376 645,48	180 659,14	4 050 019,38

TABLEAU DES FONDS ASSOCIATIFS

NATURE	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Patrimoine intégré	5 832,70			5 832,70
Fonds statutaires	207 270,83			207 270,83
Subventions d'invest. biens renouvelables	1 156 127,24			1 156 127,24
Fonds de trésorerie apporté				
Libéralités à caractère d'apport	94 161,21			94 161,21
TOTAL FONDS SANS DROIT DE REPRISE	1 463 391,98			1 463 391,98
Réserves	888 440,60		12 559,91	875 880,69
Report à nouveau propre	21 151,97	46 257,13	216 489,16	-149 080,06
Report à nouveau conventionné	-702 481,55	105 638,63	60 119,46	-656 962,38
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Subventions d'invest. biens non renouvelables	223 017,86		18 851,91	204 165,95
Provisions réglementées	3 439 982,23	52 610,09	6 501,41	3 486 090,91
Droits des propriétaires (commodat)				
Résultat comptable de l'exercice	-137 273,25	137 273,25	119 078,48	-119 078,48
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	3 732 837,86	341 779,10	433 600,33	3 641 016,63
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	5 196 229,84	341 779,10	433 600,33	5 104 408,61

TABLEAU DES RESERVES ET PROVISIONS

NATURE DES RESERVES ET PROVISIONS	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant fin exercice
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées :				
- Investissement	720 825,85			720 825,85
- Trésorerie	35 616,19			35 616,19
- Compensation des déficits	12 559,91		12 559,91	
- Compensation des amortissements	119 438,65			119 438,65
Autres réserves				
TOTAL RESERVES	888 440,60		12 559,91	875 880,69
Couverture du B.F.R.	100 390,22			100 390,22
Renouvellement des immobilisations	3 185 076,55	27 597,00	3 293,24	3 209 380,31
Amortissements dérogatoires				
Différences sur réalisations d'éléments d'actif	154 515,46	25 013,09	3 208,17	176 320,38
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	3 439 982,23	52 610,09	6 501,41	3 486 090,91
Provisions pour litiges	80 000,00		73 904,79	6 095,21
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour rémunérations des personnes handicapées (E.S.A.T.)				
Provisions pour départ retraite				
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour risques et charges	14 201,00	20 000,00		34 201,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	94 201,00	20 000,00	73 904,79	40 296,21
Dépréciation :				
- Immobilisations incorporelles				
- Immobilisations corporelles				
- Immobilisations financières				
- Autres créances	17 500,00		100,00	17 400,00
- Comptes clients et usagers	5 708,12	1 981,44	167,98	7 521,58
- Autres : V.M.P.		508,65		508,65
TOTAL DEPRECIATION	23 208,12	2 490,09	267,98	25 430,23
TOTAL PROVISIONS	3 557 391,35	75 100,18	80 674,18	3 551 817,35

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT AU BILAN				
NATURE DES TITRES	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute fin exercice
CREDIT COOPERATIF PARTS A	488,00		472,75	15,25
CREDIT COOPERATIF PARTS B	36 828,75		945,50	35 883,25
L.B.I. CAISSE EPARGNE	8 625,39	374,08		8 999,47
ACTIONS L.C.L. CREDIT LYONNAIS	12 053,44			12 053,44
TOTAL DES VALEURS MOBILIERES	57 995,58	374,08	1 418,25	56 951,41

PLUS ET MOINS VALUES LATENTES				
NATURE DES TITRES	Valeur brute fin exercice	Valeur revente fin exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
CREDIT COOPERATIF PARTS A	15,25	15,25		
CREDIT COOPERATIF PARTS B	35 883,25	35 883,25		
L.B.I. CAISSE EPARGNE	8 999,47	13 678,77	4 679,30	
ACTIONS L.C.L. CREDIT LYONNAIS	12 053,44	12 823,22	1 278,43	508,65
PLUS ET MOINS VALUES LATENTES	56 951,41	62 400,49	5 957,73	508,65

PLUS ET MOINS VALUES DE L'EXERCICE				
NATURE DES TITRES	Plus-values de l'exercice	Moins-values de l'exercice	Dotation aux provisions	Reprise de provisions
ACTIONS L.C.L. CREDIT LYONNAIS			508,65	
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS DE L'EXERCICE			508,65	

SUIVI DES FONDS DEDIES

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES :

	Montant initial	Fonds à engager en début exercice (compte 194)	Utilisation en cours d'exercice (compte 7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D=A-B+C
<u>Ressources :</u>					
Crédit Non Reconductible A.R.S. 2015 - Sports adaptés	7 000,00	1 651,00	1 265,00		386,00
Crédit Non Reconductible A.R.S. urs infirmiers	30 000,00			30 000,00	30 000,00
Crédit Non Reconductible A.R.S. 2018 - Dépenses personnel interim	20 000,00			1 743,61	1 743,61
Total	57 000,00	1 651,00	1 265,00	31 743,61	32 129,61

DONS MANUELS, LEGS ET DONATIONS AFFECTEES :

	Montant initial	Fonds à engager en début exercice (195 ou 197)	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D=A-B+C
<u>Ressources :</u>					
Dons manuels :					
Sous-total :					
Legs et donations :					
Sous-total :					
Total					

ETAT DES CREANCES ET DETTES

CREANCES		Montant brut	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF		
			A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations					
Prêts (1)					
Autres immobilisations financières		9 507,68	4 518,54	3 588,00	1 401,14
Débiteurs et comptes rattachés		387 836,17	387 836,17		
Autres créances		1 760 966,27	760 316,28	1 000 649,99	
Charges constatées d'avance		48 787,48	48 787,48		
TOTAL CREANCES		2 207 097,60	1 201 458,47	1 004 237,99	1 401,14
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice Remboursements obtenus en cours d'exercice				
DETTES		Montant brut	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
			A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires (1)					
Emprunts (1) et dettes étab. de crédit (2)		10 063 208,23	301 568,95	1 540 529,84	8 221 109,44
Emprunts et dettes financières diverses (1)		7 177,82	7 177,82		
Fournisseurs et comptes rattachés		181 602,42	181 602,42		
Dettes fiscales et sociales		1 272 912,70	870 828,50	402 084,20	
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés		67 324,26	65 748,06	1 576,20	
Autres dettes		33 223,32	33 223,32		
Produits constatés d'avance					
TOTAL DETTES		11 625 448,75	1 460 149,07	1 944 190,24	8 221 109,44
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice		5 388 145,20 104 441,13		
(2)	Dont à 2 ans au maximum à l'origine Dont à plus de 2 ans à l'origine		10 063 208,23		

PRODUITS A RECEVOIR

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

1. Créances rattachées à des participations	
2. Autres immobilisations	
3. Créances débiteurs et comptes rattachés	881,56
4. Autres créances	37 398,42
TOTAL	38 279,98

CHARGES A PAYER

MONTANTS DES CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

1. Emprunts obligataires	
2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 054,41
3. Concours bancaires	
4. Emprunts et dettes financières diverses	
5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 894,08
6. Dettes fiscales et sociales	559 496,69
7. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
8. Autres dettes	2 392,74
TOTAL	629 837,92

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

NATURE DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
1. Charges d'exploitation	48 787,48
2. Charges financières	
3. Charges exceptionnelles	
TOTAL	48 787,48
NATURE DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
4. Produits d'exploitation	
5. Produits financiers	
6. Produits exceptionnels	
TOTAL	

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

NATURE DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	73 939,05
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	13 006,30
Dotation aux amortissements et provisions	72 610,09
TOTAL	159 555,44
NATURE DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 457,25
Produits exceptionnels sur opérations en capital	53 951,91
Reprises sur provisions et transferts de charges	66 601,41
TOTAL	132 010,57
<u>ELEMENTS SIGNIFICATIFS</u>	
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	
DOMMAGES ET INTERETS LITIGE PRUD'HOMAL	62 000,00
PERTE S/ CREANCES DIVERSES	4 435,68
PERTE S/ SUBVENTIONS	4 428,51
VALEURS NET. COMPTABLES ELEMENTS ACTIFS CEDES	13 006,30
DOT. PROV. REGLT. POUR RENOUEL. IMMOB.	27 597,00
DOT. PROV. RGLT. / ACTIFS IMMO / CIRCULANT	25 013,09
DOT. PROV. RISQUE LITIGE PRUD'HOMAL	20 000,00
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	
ANNUL. C.A.P. FORFAIT TRANSPORTS A.J. 2013	3 515,40
SOLDE SUBV. AGGLO CHANTIERS 2017	3148,34
PRIX DE CESSIONS ELEMENTS ACTIFS CEDES	35 100,00
QUOTE-PART SUBVENTIONS VIREES RESULTAT	18 851,91
REPRISE PROVISION POUR LITIGE	60 000,00
REPRISE PROV. RENOUELEMENT IMMOBILISATIONS	3 293,24
REPRISE PROV. REGL. S/M.V. ACTIF CIRCUL. / IMMOB.	3 208,17

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DES ENGAGEMENTS DONNES	
. Effets escomptés non échus	
. Avals et cautions donnés	
. Autres engagements donnés	
- Affectation hypothécaire Lumière et Vie	313 261,50
- Affectation hypothécaire Lumière et Joie	140 000,00
- Gage sur véhicule automobile Gestion Propre	30 000,00
- Redevances de crédit-bail	Non recensées
- Engagements en matière de retraite	733 537,00
TOTAL	1 216 798,50

NATURE DES ENGAGEMENTS RECUS	
. Plafonds de découverts autorisés	
. Avals et cautions reçus	
Caution C.E.G.C. 30% capital	108 707,24
Cautions Nîmes Métropole	4 582 164,60
Cautions Conseil Départemental du Gard	4 402 279,15
Caution Mairie de Nîmes	602 385,45
. Autres engagements reçus	
- Biens reçus en crédit-bail	
TOTAL	9 695 536,43

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

POSTES CONCERNES	MONTANT GARANTI
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	318 357,56
. Emprunts et dettes financières divers	
. Autres dettes	
TOTAL	318 357,56

HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

	CONTRÔLE LEGAL DES COMPTES	DILIGENCES DIRECTEMENT LIEES	TOTAL
. Honoraires T.T.C. au 31/12/2018	13 022,76		13 022,76
TOTAL	13 022,76		13 022,76

**SOCIETE PROTESTANTE DES AMIS DES PAUVRES
S. P. A. P.
SIEGE SOCIAL : 66 IMPASSE DU CHATEAU SILHOL
30000 NIMES**

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions de l'article R.314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- 1ère personne concernée : Monsieur Claude CALERO, directeur de l'EHPAD « LUMIERE ET PAIX »

Nature et objet : rémunération brute annuelle = 73 593 euros

- 2ème personne concernée : Monsieur Patrick LACOMBE, directeur de la MECS « LUMIERE ET JOIE » et de la maison relais « LUMIERE ET VIE ».

Nature et objet : rémunération brute annuelle = 86 764 euros

Fait à NIMES, le 03 JUIN 2019

VENCEA
Commissaires aux comptes



Robert FABREGA